

portés processionnellement à la cathédrale, pour y être placée dans la niche qui lui est préparée dans la chapelle de l'Archiconfrérie.

Il vient de paraître à Montréal un nouveau journal intitulé : le *Citoyen*. Il sort deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Il est rédigé par une société de jeunes Canadiens et s'annonce comme champion des droits du peuple. Les deux premiers numéros sont rédigés avec modération. Le propriétaire éditeur en est M. A. Fortier; le prix de l'abonnement est de 2 piastres par an, payables d'avance.

Nous sommes toujours malheureusement sans espoir de voir bientôt finir les intrigues de parti. Tous les matins, il commence par se répandre quelques rumeurs vagues et qui pourtant, sans avoir l'ombre de vérité, prennent aussitôt de la consistance comme si elles étaient fondées. Nous ne concevons pas comment on peut s'imaginer pouvoir servir son pays par le mensonge et la déception. On prétend que c'est le moyen de tenir l'esprit public sur ses gardes et l'empêcher d'être surpris et trompé. Mais il nous semble que c'est peu respecter l'esprit public que de le duper chaque jour pour le tenir dans l'hésitation et la défiance. Nous craignons fort que cette tactique ne finisse par démoraliser le peuple au point qu'il ne voudra plus croire ses véritables amis, lors même qu'ils lui diront la vérité. Il est vrai qu'il est longtemps à comprendre et à se persuader qu'on peut abuser de sa bonne foi et exploiter sa confiance dans des intérêts personnels, mais aussi quand une fois il est convaincu de la fourberie, sa défiance prend la consistance de l'obstination et du préjugé et alors son état devient encore pire que celui de la division. Pourquoi ne pas défendre sa cause par la vérité? Si elle est bonne, ce n'est pas le mensonge qui la fera triompher. La vérité ne peut être longtemps défendue que par la vérité elle-même. D'ailleurs la fourberie est indigne des grandes âmes et des véritables défenseurs de la patrie. C'est la franchise, la vérité, la légalité et la générosité qui doivent être leur surséance. Nous ne voyons pas non plus pourquoi ils refuseraient aux autres une coopération qu'ils auraient été chagrins de se voir refuser. Ils doivent se faire gloire de donner à leurs rivaux toutes les chances de succès, afin que si ces derniers ne réussissent point, ils n'aient point à reprocher aux autres les entraves qui auront été mises à leur administration, mais que tout au contraire ils puissent leur rendre pleine justice sous le double rapport de la générosité et de la franchise. Celui qui veut sincèrement le bien de son pays, ne s'inquiète guère des personnes ni des partis, pourvu que le bien se fasse. Il y aurait caprice à vouloir que ce fût l'un plutôt que l'autre qui le fit, surtout quand les agens sont aussi intègres, aussi probes et aussi éclairés les uns que les autres. Il y a de l'égoïsme et de la présomption à se croire seul capable et digne d'administrer les affaires publiques, et ce serait manquer de patriotisme que de retarder et paralyser des mesures, qu'on juge urgentes et nécessaires, en refusant d'y concourir, parce qu'on n'en est point les auteurs et les promoteurs. Une telle conduite ne pourrait mériter que le blâme. Elle serait propre à rendre toute administration impossible en créant sans cesse des divisions : ce qui est le pire de tous les états, après l'anarchie ou l'esclavage. Car comme l'union fait la force, elle fait aussi le bonheur des sociétés. Nous devons donc regarder comme ennemis de la patrie ceux qui s'étudient à semer des dissensions. S'il en est ainsi, nous devons avoir peine à croire de bonnes intentions dans ceux qui font métier de répandre si souvent les fausses rumeurs dont nous avons parlé, puisqu'elles ne peuvent avoir pour effet que d'entretenir la division, jeter la défiance et la désaffection parmi les citoyens. Nous avons cru en remarquer même qui méritaient tout leur libéralisme à créer de l'opposition à l'autorité et qui croyaient avoir rendu un véritable service au pays quand ils avaient accusé l'administration. Il nous semble que c'est avoir bien peu d'idée des embarras et des difficultés qui surgissent chaque jour dans un poste si important. Il en est probablement plusieurs qui sont toujours disposés à condamner tous les actes de l'administration et qui seraient fort embarrassés, s'il leur fallait les réformer. Mais on doit s'attendre que cette manie sera longtemps en vogue, sous les systèmes actuels de gouvernement, et nous serions porté à croire que le nombre des critiques et des hableurs deviendra toujours plus grand que celui des approbateurs, puisque les allamés finiront toujours par être plus nombreux que les autres. Il est facile de comprendre aussi par là pourquoi il y a toujours tant de flatteurs du peuple.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Le *Canadien* du 10, après avoir cité notre extra et la nouvelle qui annonçait l'envoyé du *pallium* à Mgr. de Québec, ajoute, nous croyons, avec beaucoup de fondement :

Nous concluons de cet article des *Mélanges* que le Canada est érigé en province ecclésiastique ayant Québec pour métropole, et que l'archevêque de Québec aura pour suffragans les évêques de Montréal, Kingston et Toronto.

Clôture de la retraite ecclésiastique.—Ce matin, 12 septembre, vers onze heures, s'est terminée par le chant du *Te Deum*, la retraite ecclésiastique, qui durant depuis 8 jours. Le P. Teller, qui avait pendant ces huit jours consécutifs dirigé la retraite, donna un sermon pathétique sur la dignité du sacerdoce, sur les inappréciables avantages que la société retire de cette institution divine. Il proclama bien haut le zèle inextinguible du clergé canadien, qui quoique incessamment occupé aux travaux d'un ministère laborieux et difficile, sait néanmoins encore faire sentir, goûter sa douce influence dans les choses qui y paraissent étrangères, et se trouver partout, où l'appelle la religion ou l'humanité dans toutes ses phases.

Après beaucoup d'autres paroles qui furent accueillies avec une égale émotion, l'éloquent prédicateur, se leva et haussa sa voix pour engager les nobles Québécois à rapporter le *prieur, digne et vénéré prélat qui préside avec tant d'édification à l'administration du diocèse de Québec*. Il exprimait le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir faire l'énumération des qualités patriotiques qui distinguent si éminemment le chef du clergé; puis il ajouta que si la modestie du vénérable évêque empêchait de l'apprécier convenablement en ce pays, le chef-souverain de l'Église catholique venait de lui donner un témoignage éclatant et solennel de l'appréciation qu'il faisait de ses vertus et de son caractère en lui envoyant de Rome le *pallium*, ornement que revêtent les archevêques aux jours d'office solennel.

Cent vingt-deux prêtres ont renouvelé l'acte solennel de leur enrôlement dans la milice du sanctuaire. La pompe était magnifique, la procession offrait un aspect imposant et majestueux; le chant était grave et harmonieux. Tout servait à relever l'éclat de la solennité.

Il était beau de voir 122 lévites dont un bon nombre a blanchi dans les travaux du saint ministère, et qui, accourus des différens points du diocèse, se donnaient avec une religieuse assiduité, ce signe si expressif de l'unité et de la charité catholiques.

FRANCE.

—Mgr. Gros, évêque de Versailles, a pris possession de son siège le mardi 30 juillet. Mgr. l'archevêque de Paris présidait à l'installation de son suffragant.

—Mgr. Blanquet de Baillon, aujourd'hui archevêque de Rouen, a fait son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale le 1er août.

Infamie démagogique.—*Tolérance des anti-catholiques.*—Le ministère cède franchement aux fureurs de la faction anti-catholique, et les premières victimes qu'il immole sur les autels du voltairianisme ressuscité sont huit pauvres femmes isolées et sans défense, qui ont eu l'audace de se réunir pour vivre ensemble et prier Dieu.

Nous avons déjà fait connaître la délibération par laquelle le conseil municipal de Tulle demande que les Dames Carmélites, de cette ville, soient chassées de leur demeure et dispersées. Nous avons dit également que le préfet de la Corrèze, connu par son zèle anti-clérical, avait adressé un rapport au ministre de l'intérieur pour solliciter l'autorisation de procéder immédiatement à l'exécution de cette mesure. Ce fonctionnaire priait instamment le ministre de se hâter et de faire en sorte que Mgr. l'évêque de Tulle, le seul protecteur dont les religieuses puissent invoquer l'appui, ne fût pas prévenu.

M. Duchâtel a trouvé que l'occasion était trop belle de donner un gage aux ennemis de l'Église, et de mériter les louanges de tous les journaux impies, pour la laisser échapper. Vingt quatre heures après la réception du rapport, ordre a été expédié d'expulser de la maison qui leur appartenait les huit femmes dont la vie austère scandalise les esprits forts de la Corrèze, et dont les prières mettent en danger le gouvernement.

Lorsqu'un citoyen a commis un crime, lorsqu'un fils a tué son père, lorsqu'une femme a empoisonné son mari, on ne se croit pas dispensé de garder à son égard les formes prosrites; on l'accuse, on l'interroge, on l'écoute; on délibère sur cette accusation, on amène publiquement le coupable devant les tribunaux, il est admis à présenter sa défense, en un mot, on lui fait son procès. Mais le forfait des Carmélites de Tulle est trop grand pour qu'on puisse s'astreindre à toutes ces formalités; il est des occasions où le salut de la patrie devient la suprême loi; de vains scrupules de légalité ne sauraient, en pareil cas, arrêter le ministre patriotes. Huit femmes sont mesurées au fond de la Corrèze; il est notoire qu'elles passent leurs jours et leurs nuits à invoquer le ciel; qu'est-il besoin d'en savoir davantage? La sûreté de l'état est manifestement compromise. Préfet! envoyez vos gendarmes; violez le domicile des huit rebelles, dispersez-les, afin qu'elles ne puissent jamais se réunir pour recommencer dans l'ombre leurs conspirations!

Et la Charte?—Bah! la Charte! est-ce que nous avons fait la révolution de 1830 pour les Carmélites?

Et la liberté de conscience?—La liberté de conscience consiste à pouvoir se moquer impunément de la religion et de ses lois. Cette liberté n'est donc